

Délibération n° 2018-30

OBJET : INDEMNISATION DES ASTREINTES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 14 février 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8/02/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-30

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à Mme. Florence LORTON

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICHARDEAU

M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Délibération n° 2018-30

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALENTIN

**Objet : INDEMNISATION DES ASTREINTES DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Christian PAGE.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

VU le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

VU l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération n°2009-226 du Conseil communautaire de l'ex CAPS du 17 décembre 2009 portant dispositions relatives aux modalités de mise en œuvre de l'astreinte ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des missions qui lui sont imparties, la Communauté Paris-Saclay doit assurer, sur l'ensemble de son territoire et dans toutes les circonstances le nécessitant, la continuité du service public et la protection du patrimoine communautaire, y compris en dehors des heures habituelles de travail et d'ouverture de ses services (nuit, week-end et jour férié) ;

Délibération n° 2018-30

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les modalités de rémunération et de compensation des périodes d'astreinte ;

CONSIDERANT que la réalisation des astreintes peut être effectuée par des agents titulaires ou contractuels des catégories A, B et C, quel que soient leur filière et leur grade ;

CONSIDERANT qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la Communauté d'agglomération, la durée de cette intervention est considérée comme du travail effectif ainsi que le déplacement aller-retour sur le lieu de travail ou d'intervention ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 5 février 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. FIXE les modalités d'indemnisation et de compensation des astreintes et interventions telles que figurant dans le document récapitulatif annexé à la présente délibération ;
2. DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 14 février 2018

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (68 VOIX)

68 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT,

Délibération n° 2018-30

M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20180214 - Imc-123157 - DE

Date AR Préfecture : 16/02/2018